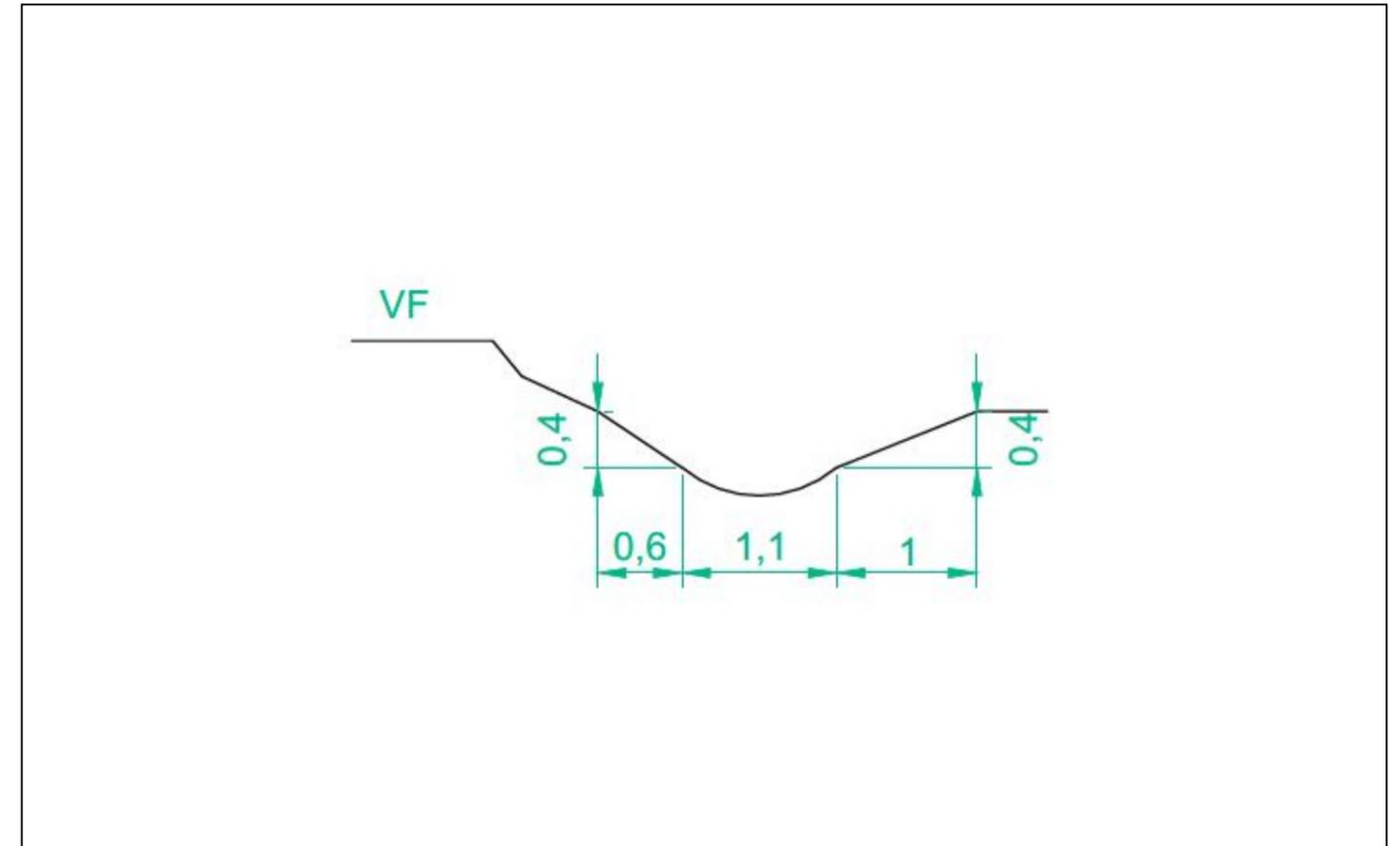
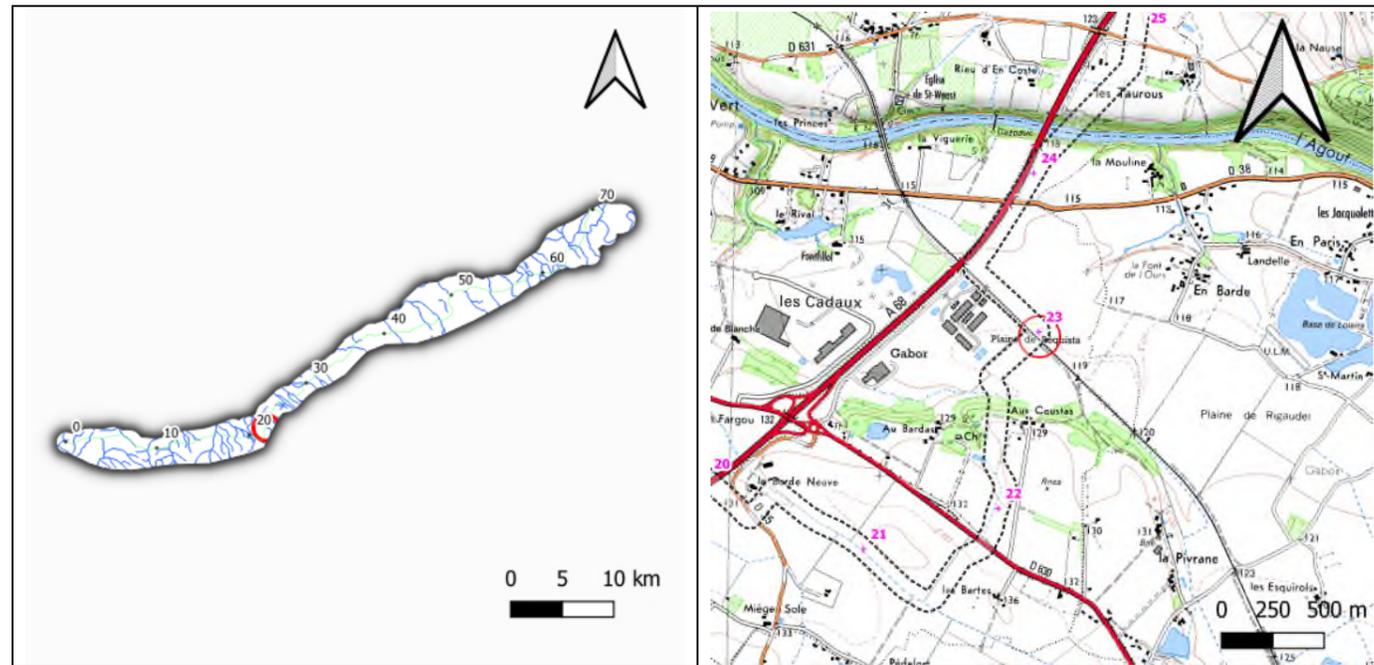


# FICHE N°24 : RUISSEAU DE SEZY / FOSSE DE SEZY ( ZH 35)

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Saint-Sulpice-la-Pointe
PK (Point kilométrique)	22.984
Unité hydrographique de référence	Agout
Sous bassin versant	L'Agout du confluent de la Durenque au confluent du Tarn



## ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

### Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : Culture (maïs) Rive gauche : Voie ferrée
Remarques	A sec



# FICHE N°24 : RUISSEAU DE SEZY / FOSSE DE SEZY ( ZH 35)

## Etat de la masse d'eau

L'état du cours d'eau est inconnu. Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « L'Agout du confluent de la Durenque au confluent du Tarn », exutoire du cours d'eau.

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Médiocre	Objectif moins strict
Etat chimique (avec ubiquistes)	Mauvais	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Mauvais	Bon état 2039

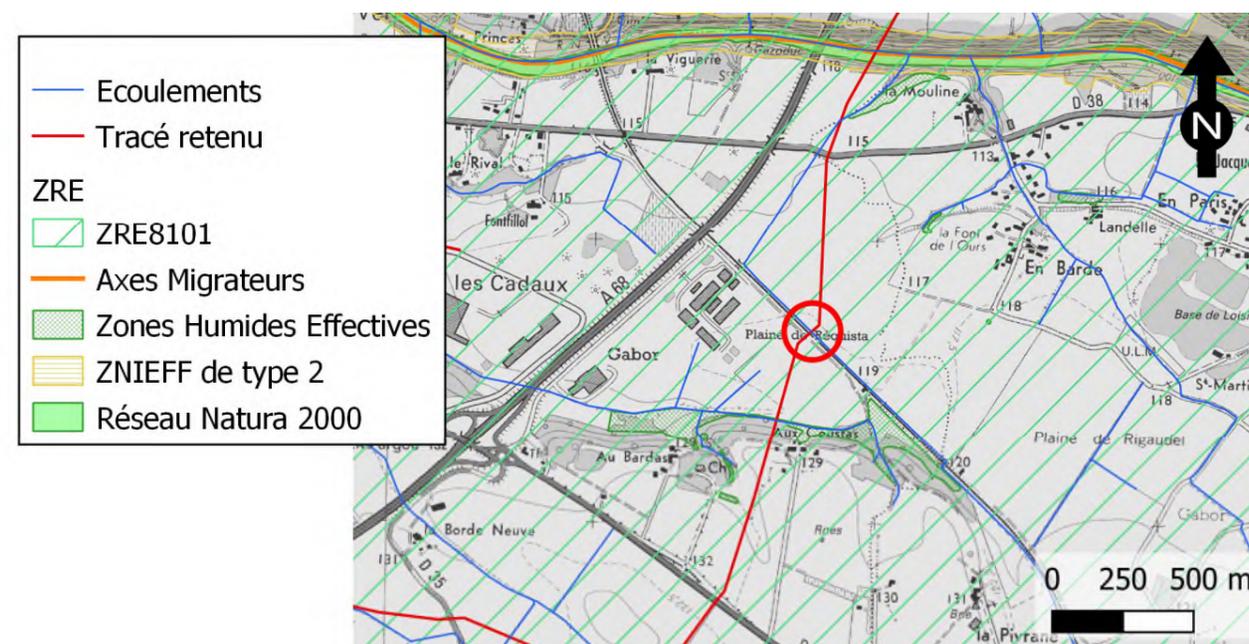
## Caractéristiques hydro-morphologiques

<b>Régime hydrologique</b>	Régime (IGN) : Temporaire Débits de références : $Q_{MNAS}$ = Donnée non disponible $Q_{moyen\ annuel}$ = Donnée non disponible
<b>Berges</b>	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> <li>Rive gauche : 0.6 m</li> <li>Rive droite : 0.6 m</li> </ul> Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> <li>Rive gauche : 1/1</li> <li>Rive droite : 2/1</li> </ul>
<b>Lit mineur et écoulement</b>	Largeur de l'écoulement : 1.1 m Largeur haut de berge : 2.7 m Substrat : terreux
<b>Végétation rivulaire</b>	Haie dense d'arbuste (aubépine) avec quelques arbres (hêtres)
<b>Continuité écologique</b>	Haie dense

## Enjeux hydro-écologiques

### Zonages réglementaires

<b>Zonages environnementaux</b>	Site Natura 2000 : ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » à 970 m ZNIEFF de Type 2 : «Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn» à 940 m
<b>Catégorie piscicole</b>	Non
<b>Zone de Répartition des Eaux</b>	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
<b>Classement L.214-17-I du Code de l'environnement</b>	Non
<b>Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012</b>	Non



### Inventaires piscicoles – frayères

<b>Espèces piscicoles sensibles</b>	Pas concerné par sondages piscicoles
<b>Autres espèces piscicoles présentes</b>	
<b>Frayères potentielles</b>	

### Habitats – faune – flore – zones humides

<b>Habitats</b>	<b>Rive ouest</b> : 84.1 Alignements d'arbres + 86 Voies ferrées <b>Rive est</b> : 38 Végétations mésophiles + 82 Cultures
<b>Faune</b>	<b>Reptiles</b> : Couleuvre vipérine
<b>Flore</b>	RAS
<b>Zone humide</b>	<b>Rive ouest</b> : Absence de ZH à proximité immédiate <b>Rive est</b> : Absence de ZH à proximité immédiate

# FICHE N°24 : RUISSEAU DE SEZY / FOSSE DE SEZY ( ZH 35)

## Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	1,1 m
	Hauteur de berge	RG : 0,6 m RD : 0,6 m
	Dénivelée entre berges	0 m
	Morphologie des berges	Mixte
	Nature du substrat	Terre
	Largeur de la ripisylve	RG : 1 m RD : 1 m
	Régime du cours d'eau	Temporaire
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Négligeable
	Enjeu habitats	Faible
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Modéré
	Zonages environnementaux	ZSC et ZNIEFF 2 à 900 m
	Enjeux SDAGE Enjeux SAGE	
<b>ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU</b>		<b>Faible</b>

Légende (niveau d'enjeu) :

Négligeable
  Faible
  Modéré
  Assez fort
  Fort
  Très fort

## MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

### 1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

Il y a une rupture de piste.

### 2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est le forage droit.

### 3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...)

## SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.